



La vie communale p2



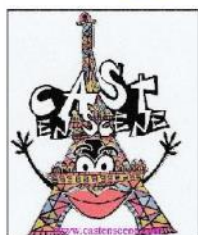
La vie des écoles p6



La vie associative p7



Agenda p8



CAST en scène - du 5 au 7 juillet 2019
Pensez à réserver ! Voir P. 7

Bulletin d'informations

MAI 2019 - n°5

**COMMEMORATION DE
L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945**

8 MAI 2019

11 h - CAST

Départ place des Anciens
Combattants
puis Monument aux Morts

APEL Notre Dame de Cast

SUPER TOMBOLA

Les papas se mouillent pour l'école

2€



Devinez le poids des papas sur cette photographie
et gagnez l'un des nombreux lots
de cette super tombola

Retrouvez cette photographie et le règlement
sur la page Facebook de l'école : @ecolenotredamecast
Informations : 02 98 73 56 79 - ecolend@wanadoo.fr

TIRAGE LE 16 JUIN 2019 A 15 H
lors du repas annuel de l'école

TROC ET PUCES

CAST

Salle communale

Dimanche 12 mai 2019

Intérieur extérieur

Entrée 1.00 €
Gratuit - 12 ans

Restauration possible
sur place

Tarif : 2€ le mètre en extérieur, 4€ le mètre en intérieur
1 café offert

Renseignements : A-1 Arduin 06.62.84.76.97
cloarec29clair@gmail.com

Le bulletin d'inscription peut être envoyé par mail, envoyé par
Mme Arduin ou retiré à la mairie.

Bulletin à remettre avant le 28 Avril 2019

Organisé par l'APEL de l'école publique

CAST 12H

DIMANCHE 16 JUIN 2019
ECOLE NOTRE DAME



KIR
ROUGAIL SAUCISSES
DESSERT
CAFE

Repas adulte 10€
Repas enfant 6€

A emporter sur réservation au 02 98 73 56 79

Organisé par l'APEL de l'École Notre Dame

Photo non contractuelle



RCP : rassemblement U7-U9 à Cast (40 équipes)
le 11 MAI 2019, dès 10 heures.

Pour annoncer un événement, publier un article, une affiche ou une
petite annonce dans l'Echo de St Hubert, pensez à envoyer vos
textes et images **avant le 5 du mois précédent.**

Numéros d'urgence :

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
TOUTES URGENCES	112

(numéro prioritaire fonctionne
avec les fixes et mobiles)

SMS OU FAX	114
------------	-----

(pour les personnes ayant des difficultés
à parler ou à entendre)

Mairie

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et
de 13h30 à 17h

Tél. : 02 98 73 54 34 - Fax : 02 98 73 62 87

Email : mairie.de.cast@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-cast.com

Agence Postale

Du Lundi au Samedi de 9h à 12h

Tél. 02 98 73 54 06

« L'Echo de St Hubert » est également téléchargeable en
couleur sur le site Internet.



LA VIE COMMUNALE



Compte rendu du conseil municipal du 2 avril 2019

Le 2 avril 2019, à 18h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 18 mars 2019, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jacques GOUEROU, Maire.

Étaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Marianne PHILIPPE, excusée, et Stéphane BOURLES, excusé

Procurations : Marianne PHILIPPE à Laurence LE BERRE
Stéphane BOURLES à André RANNOU, pour

les délibérations 09-2019 et 10-2019

Secrétaire de séance : Sébastien LE BRIS.

DELIBERATION N° 09-2019 – COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal décide à la majorité et 2 abstentions :

-D'approuver le compte de gestion du receveur municipal, pour l'exercice 2018, pour la comptabilité générale, le service des eaux, le service d'assainissement collectif et le lotissement Polusson.

DELIBERATION N° 10-2019 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Maire se retire à l'extérieur de la salle du Conseil pour ce vote.

BUDGET GENERAL

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
	Exercice 2018	860 865.91 €	1 223 174.60 €
	Solde 2017		154 564.13 €
	Total réalisations 2018	860 865.91 €	1 377 738.73 €
	Résultat de clôture 2018		516 872.82 €

Investissement	Exercice 2018	345 144.64 €	336 860.63 €
	Solde 2017		2 950.41 €
	Total réalisations 2018	345 144.64 €	339 811.04 €
	Résultat de clôture 2018	5 333.60 €	

Service des eaux

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
	Exercice 2018	135 269.75 €	162 359.88 €
	Solde 2017		34 393.78 €
	Total réalisations 2018	135 269.75 €	196 753.66 €
	Résultat de clôture 2018		58 789.46 €

Investissement	Exercice 2018	10 153.62 €	52 546.70 €
	Solde 2017		360 000 €
	Total réalisations 2018	0 €	412 546.70 €
	Résultat de clôture 2018		402 393.08 €

Assainissement collectif

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
	Exercice 2018	90 358.88 €	104 661.22 €
	Solde 2017		5 000 €
	Total réalisations 2018	90 358.88 €	109 661.22 €
	Résultat de clôture 2018		19 302.34 €

Investissement	Exercice 2018	51 258.75 €	60 202.43 €
	Solde 2017		123 381.51 €
	Total réalisations 2018	51 258.75 €	183 583.94 €
	Résultat de clôture 2018		132 325.19 €

Lotissement polusson

Pas d'opération sur l'année 2018

Le Conseil Municipal décide à la majorité et 2 abstentions :

D'approuver les comptes administratifs tels que présentés pour le budget général, le service des eaux, le service assainissement collectif et le lotissement Polusson.

DELIBERATION N° 11-2019 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

Le Conseil Municipal décide :

De voter les subventions suivantes comme suit :

Racing Cast Porzay : 1 700 € : Unanimité

(André RANNOU ne prenant pas part au vote)

Comité d'Animation – section animation : 3 000 €: Unanimité

(Laurence LE BERRE ne prenant pas part au vote)

Comité d'Animation – section Vaches Folks : 1 500 € : Majorité, 2 abstentions

(Roger MAUGUEN, Michel LE PAGE, Gaël ROGNAN et Sébastien LE BRIS ne prenant pas part au vote)

Comité d'Animation – section Danses bretonnes : 400 € : Unanimité

(Danielle CARIOU et Maurice JACQ ne prenant pas part au vote)

Comité d'Animation – section Cast en Scène : 2 500 € : Unanimité

(Laurence LE BERRE ne prenant pas part au vote)

CCAS : 5 000 € : Unanimité
 Bibliothèque : 1 500 € : Unanimité
 Club Ar Vignonnnet : 275 € : Unanimité
 Arbre de Noël des écoles : 3,20 €/élève : Unanimité
 Prime d'initiative pédagogique : 23 € / élève : Unanimité
 Voyages scolaires à l'étranger : 30 € / voyage : Unanimité
 DDEN : 23 € : Unanimité
 Société de chasse : 150 € : Unanimité
 Comité de développement des agriculteurs : 60 € : Unanimité
 Institut Paul Cézanne – Fougères : 100 € : Unanimité
 EHPAD Résidence Ty Lann : 450 € : Majorité, 1 abstention
 (Danielle CARIOU, Maryse MARCHADOUR et Isabelle RIOU ne prenant pas part au vote)
 Fasila Cast : 150 € : Unanimité
 Club de gym Vita'Gym : 100 € : Unanimité
 Club de gym douce : 100 € : Unanimité
 Cast VTT : 300 € : Majorité, 1 abstention
 (Stéphane BOURLES et Frédéric LAMBALLE ne prenant pas part au vote)
 Secours Populaire : 200 € : Unanimité
 Elan du Porzay : 150 € : Unanimité

DELIBERATION N° 12-2019 – SUBVENTION CHAUFFE-EAU ECOLE NOTRE DAME

Le Maire rappelle la délibération 18-2006, du 11 mai 2006, adoptée à l'unanimité, qui a posé le principe de la gestion communale pour la restauration scolaire sur les deux écoles.

De même il rappelle la délibération 27-2006, du 29 juin 2006, qui conséquemment à ce choix de mode de gestion a acté la participation de la commune aux travaux de réfection de la cantine de l'école Notre-Dame par une subvention.

Récemment, le chauffe-eau spécifiquement dédié à la restauration sur le site de l'Ecole Notre-Dame a dû être remplacé pour un coût de 919,69 €.

Compte-tenu du fait que la gestion de la restauration scolaire est communale et que le chauffe-eau en question n'est dédié qu'à la restauration,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'accorder une subvention exceptionnelle de 919,69 €. à l'OGEC de l'école Notre-Dame pour le remplacement de ce matériel.

DELIBERATION N°13-2019 : AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De répartir ainsi que suit l'excédent global de clôture de la section de fonctionnement des comptes administratifs de 2018 :

Budget général :

Section de fonctionnement (article 002) : 104 024.68 €

Section d'investissement (article 1068) : 412 848.14 €

Service des eaux :

Section d'exploitation (article 002) : 29 799.33 €

Section d'investissement (article 1068) : 28 990.13 €

Service d'assainissement :

Section d'exploitation (article 002) : 19 302.34 €

Section d'investissement (article 1068) : 0 €

DELIBERATION N°14-2019 : FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De ne pas modifier les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2019 et de les fixer ainsi que suit :

Taxe d'habitation : 12.51 %

Foncier bâti : 17.96 %

Foncier non bâti : 37.86 %

DELIBERATION N°15-2019 : PARTICIPATION DU BUDGET DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De fixer comme suit le montant de la participation du service des eaux au budget général

10 000 € pour les frais de personnel

5 000 € pour le matériel et frais divers de gestion

DELIBERATION N° 16-2019 – PARTICIPATION DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De fixer comme suit le montant de la participation du service assainissement collectif au budget général :

0 € pour les frais de personnel

DELIBERATION N° 17-2019 – BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE

Est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé par le Maire et la commission des finances pour le budget général.

Le Conseil Municipal décide à la majorité et 2 abstentions :

D'approuver le budget primitif de la commune de l'année 2019 tel que suit :

- Section de fonctionnement : 1 256 925.05 €

- Section d'investissement : 879 786.14 €

DELIBERATION N° 18-2019 – BUDGET PRIMITIF 2019 – SERVICE EAU

Est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé par le Maire et la commission des finances pour le budget du service eau.

Le Conseil Municipal décide à la majorité et 2 abstentions :

D'approuver le budget primitif du service eau de l'année 2019 tel que suit :

Section d'exploitation : 181 952.95 €

Section d'investissement : 481 236.16 €

DELIBERATION N° 19-2019 – BUDGET PRIMITIF 2019 – SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé par le Maire et la commission des finances pour le budget du service assainissement.

Le Conseil Municipal décide à la majorité et 2 abstentions :

D'approuver le budget primitif du service assainissement de l'année 2019 tel que suit :

Section d'exploitation : 117 504.73 €

Section d'investissement : 177 039.44 €

DELIBERATION N° 20-2019 – BUDGET PRIMITIF 2019 – LOTISSEMENT POLUSSON

Est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé par le Maire et la commission des finances pour le budget du lotissement Polusson.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le budget primitif du lotissement Polusson de l'année 2019 tel que suit :

Section d'exploitation : 403 717.18 €
 Section d'investissement : 356 850 €

DELIBERATION N° 21-2019 ET 22-2019 – TRANSFERT DES COMPETENCE « EAU POTABLE » ET ASSAINISSEMENT A LA CCPCP : CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Ces délibérations annulent et remplacent les délibérations 43-2018 et 44-2018 du 7 novembre 2018.

Les articles 64 et suivants de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) attribuent à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1er janvier 2020. Cela concerne le service public de l'eau potable et de l'assainissement. Dans ce cadre, ces compétences sont inscrites dans les statuts de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay.

Suite à une étude de faisabilité du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » menée depuis 2016 par les cabinets « Merlin-Bourgeois » et « Gérer la cité », il existe un contexte spécifique des services d'eau potable et d'assainissement des 17 communes de la CCPCP avec la coexistence de deux modes de gestion, en l'occurrence régie ou délégation de service public.

D'un point de vue technique, la taille de la CCPCP ne permet pas de faire cohabiter ces 2 modes de gestion pour chaque service sans surcoût financier pour l'utilisateur : l'optimisation financière sera obtenue par un mode de gestion unifié par service.

Les dates d'échéance des contrats de DSP constituent des jalons essentiels pour opérer l'uniformisation des modes de gestion : la date stratégique est 2025 pour l'eau potable comme pour l'assainissement.

Ces éléments dessinent une organisation en 2 temps des services d'eau potable et d'assainissement. La période 2020 à 2024 constitue une période transitoire d'uniformisation. Ainsi, le conseil communautaire du 25 septembre 2018 (délibération n° 2018-128) a voté le choix de la délégation de service public comme mode de gestion du service « Eau potable » pour la période transitoire courant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024 inclus, avant la mise en place d'un mode de gestion uniformisé à partir de 2025.

Cette période transitoire 2020 - 2024 est à organiser d'ores et déjà pour 12 communes dont 9 en régie (Dinéault, Gouézec, Lannédern, Lothey, Ploéven, Plomodiern, Trégarvan, Cast, Saint-Nic) et 3 en DSP (Plonévez-Porzay, Saint-Coulitz, Le Cloître-Pleyben) pour lesquelles le contrat s'achève le 31 décembre 2019.

Pour les 5 communes de Châteaulin, Saint-Ségal, Lennon, Pleyben et Port-Launay, il y aura poursuite de leurs contrats de DSP jusqu'à leurs termes respectifs avec un avenant de transfert de la maîtrise d'ouvrage vers la CCPCP à partir du 1er janvier 2020. Afin de mener la procédure de passation et d'exécution du contrat de délégation de service public jusqu'à la prise de compétence communautaire le 1er janvier 2020, il convient de constituer un groupement de commande entre les 12 communes concernées, conformément aux dispositions de l'article

26 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Les modalités spécifiques de ce groupement de commande sont insérées dans la convention de groupement jointe en annexe à la présente délibération.

Dans ce cadre, la commune de Plomodiern concernée par cette procédure a délibéré le 18 octobre 2018 pour être désignée comme commune coordonnatrice du groupement de commande.

L'estimation annuelle d'un service public d'eau potable délégué à l'échelle des 12 communes concernées s'établit à 843 060 € pour un volume d'eau distribué de 1 021 773 m3, par référence à différents ratios issus des comptes d'exploitation récents de services publics d'eau potable de taille et de contexte similaire sachant que cette estimation ne comprend pas les charges d'investissements relatifs aux ouvrages du service.

L'estimation annuelle d'un service public d'assainissement délégué à l'échelle des 12 communes concernées s'établit à 820 474 €, par référence à différents ratios issus des comptes d'exploitation récents de services publics d'assainissement de taille et de contexte similaire sachant que cette estimation ne comprend pas les charges d'investissements relatifs aux ouvrages du service.

Vu la saisine du comité technique en date du 28/03/2019, Le Conseil Municipal décide à la majorité et 2 voix contre : De choisir la délégation de service public comme mode de gestion des compétences eau potable et assainissement par la communauté de communes ;

D'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commande pour la passation et l'exécution du contrat de délégation de service public d'eau potable et d'assainissement pour la période 2020-2024 ;

De désigner Jacques GOUEROU, Maire de CAST, comme membre titulaire et Roger MAUGUEN comme membre suppléant pour siéger au comité de pilotage, conformément à l'article 4 de la convention de groupement ;

D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette procédure.

DELIBERATION N° 23-2019 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu les évolutions des carrières de deux agents, il convient de procéder à une modification du tableau des effectifs.

Vu la saisine du comité technique en date du 02/04/2019,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous et d'inscrire au budget les crédits correspondants. :

(voir page suivante)

		30/04/2019		01/05/2019		01/09/2019	
	Temps travail	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Rédacteur principal 2ème classe	TC	1	1	1	1	1	1
Adjoint adm principal 1ère classe	TC	0	0	1	1	1	1
Adjoint adm principal 2e classe	TC	1	1	0	0	0	0
Adjoint administratif	TNC	1	1	1	1	1	1
Agent de maîtrise principal	TC	1	1	0	0	0	0
Adjoint tech principal de 1ère classe	TC	1	1	1	1	1	1
Adjoint tech principal de 2ème classe	TC	0	0	0	0	1	1
	TNC	2	2	2	2	2	2
Adjoint technique	TC	1	1	1	1	0	0
	TNC	3	3	3	3	3	3
Animateur	TNC	0	0	0	0	0	0

DELIBERATION N° 24-2019 – PROGRAMME DE VOIRIE 2019-2022 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Afin de poursuivre la modernisation de la voirie communale, la commune a procédé à une consultation d'entreprise pour un marché à bon de commande, selon la procédure adaptée.

Une offre a été déposée par la société COLAS Centre-Ouest. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 22 février 2019 afin d'étudier cette offre et a constaté sa conformité avec les besoins de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De retenir l'offre de COLAS Centre-Ouest pour le marché à bon de commande relatif au programme de voirie ;

D'autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement.

DELIBERATION N° 25-2019 – PRESTATIONS DE SERVICES LIES A L'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION ET D'INSTALLATIONS D'EAU POTABLE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Maire rappelle les délibérations du 19 juin 2018 et du 5 septembre 2018 par lesquelles la commune a confié la gestion de la station d'épuration et certaines missions relatives à l'eau potable à un opérateur extérieur.

Pour permettre le suivi de ces installations il a été procédé à une

consultation pour assurer ces missions jusqu'au 31 décembre 2019, selon une procédure adaptée.

Deux entreprises ont déposé une offre dans ce cadre : SAUR et VEOLIA.

La commission d'appel d'offre s'est réunie les vendredi 22 et 29 mars 2019 pour étudier en détail ces offres.

A l'issue de cet examen il s'avère que l'offre de VEOLIA est économiquement plus avantageuse et techniquement plus conforme aux besoins de la commune.

Le Conseil Municipal décide à la majorité et 2 voix contre :

De retenir l'offre de VEOLIA pour le marché de prestation de services relatif à l'exploitation de la station d'épuration et d'eau potable ;

D'autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement.

DELIBERATION N° 26 - 2019 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'INSTALLATION D'UN TRANSFORMATEUR PRES DE L'ATELIER COMMUNAL

Par courrier en date du 13 mars 2019, la commune a été sollicitée par ENEDIS pour l'installation d'un transformateur à proximité de l'atelier communal.

Afin de permettre cette installation, nécessaire pour l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau de distribution d'électricité, il convient d'établir une convention de mise à disposition entre la Commune de Cast et ENEDIS.

Cette convention dispose que :

Le bénéficiaire occupe une surface de 25m² sur la parcelle AB 0042 ;

Le bénéficiaire dispose d'un droit de passage et d'accès aux ouvrages créés ;

Le bénéficiaire prendra à sa charges les dommages accidentels directs et indirects résultant de son installation ;

La convention est établie pour la durée des ouvrages installés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser le Maire à signer cette convention de mise à disposition ;

D'annexer la convention à la présente délibération.

DELIBERATION N° 27 - 2019 – CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION DE DEUX CABLES BT SOUTERRAIN ET UN CABLE HTA SOUTERRAIN

Par courrier en date du 13 mars 2019, la commune a été sollicitée par ENEDIS pour l'installation de deux câbles BT et un câble HTA à proximité de l'atelier communal.

Afin de permettre cette installation, nécessaire pour l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau de distribution d'électricité, il convient d'établir une convention de servitude entre la Commune de Cast et ENEDIS.

Cette convention dispose que :

La convention concerne les parcelles AB 0042, AB 0041 et ZL 0316 ;

Les droits créés sont l'établissement à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, de 4 canalisations sur une longueur totale de 188 mètres, l'établissement au besoin de bornes de repérage, l'abattage éventuel des plantations gênantes et l'utilisation des ouvrages ;

Le propriétaire s'engage à ne pas faire de modifications préju-

diciables aux ouvrages ;

Le bénéficiaire prendra à sa charges les dommages accidentels directs et indirects résultant de son installation ;

La convention est établie pour la durée des ouvrages installés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
D'autoriser le Maire à signer cette convention de servitude ;

D'annexer la convention à la présente délibération.

DELIBERATION N° 28 - 2019 – CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION DE CABLES BT/HTA SOUTERRAIN

Par courrier en date du 13 mars 2019, la commune a été sollicitée par ENEDIS pour l'installation de 407 mètres de câbles BT/HTA souterrain.

Afin de permettre cette installation, nécessaire pour l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau de distribution d'électricité, il convient d'établir une convention de servitude entre la Commune de Cast et ENEDIS.

Cette convention dispose que :

La convention concerne les parcelles ZI 0208 et ZI 0271 ;

Les droits créés sont l'établissement à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, de 4 canalisations sur une longueur totale de 407 mètres, l'établissement au besoin de bornes de repérage, l'abattage éventuel des plantations gênantes et l'utilisation des ouvrages ;

Le propriétaire s'engage à ne pas faire de modifications préjudiciables aux ouvrages ;

Le bénéficiaire prendra à sa charges les dommages accidentels directs et indirects résultant de son installation ;

La convention est établie pour la durée des ouvrages installés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
D'autoriser le Maire à signer cette convention de servitude ;

D'annexer la convention à la présente délibération.

DELIBERATION N° 29 - 2019 – ACQUISITION D'UNE BINETTE ELECTRIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la mise en place d'une gestion des espaces communaux sans pesticide, la commune souhaite faire l'acquisition d'une binette électrique à même de répondre à cette préoccupation.

Ce matériel est potentiellement éligible à une subvention de la Région Bretagne.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
D'autoriser l'acquisition d'une binette électrique pour un prix de 2 928,68 € HT ;
D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne.

FRELONS ASIATIQUES

Pour signaler la présence d'un nid de frelons asiatiques, contactez la mairie au **02.98.73.54.34**. Votre signalement sera transmis à un prestataire chargé par la Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay de procéder à la destruction des nids. Les frais d'intervention seront pris en charge par la CCPCP (pas d'aide financière possible hors de ce cadre).

ELECTIONS EUROPEENNES
Scrutin le dimanche 26 mai
ouverture des bureaux de vote : 8h

Collecte des déchets - CCPCP

Le 1er mai étant un jour férié non travaillé, les déchets ménagers (bacs verts) seront ramassés le jeudi 2 mai au lieu du mercredi 1er. Les bacs jaunes seront ramassés le vendredi 3 au lieu du jeudi 2 mai. Pas de décalage en revanche, pour les autres jours fériés du mois de mai

Repas du CCAS

Le CCAS invite toutes les personnes âgées d'au moins 70 ans et plus en 2019 au repas du CCAS. Le repas des aînés sera servi le **samedi 1er juin** à la salle communale de Cast à 12h. Afin de permettre à un maximum de personnes de profiter de ce grand moment de convivialité, la commune met en place, cette année, un moyen de transport pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer. Celles et ceux qui seraient intéressés peuvent d'ores et déjà se faire connaître en mairie au 02.98.73.54.34

Etat civil

Naissances :

Aaron JOUANNY, 1 place Saint Hubert, né le 31 mars 2019 à Quimper

Mariages :

Isabelle MEVELLEC et Claude LARVOL, 1 résidence du Kelenn, mariés le 30 mars 2019

Décès :

Yvette COLIN (veuve LE MENN), 8 rue Jean Moulin, décédée à Quimper le 28 mars 2019

LA VIE DES ECOLES

Ecole Notre Dame



Matinée travaux à l'école

Samedi 23 mars, l'APEL de l'école a organisé une matinée travaux. C'est dans la bonne humeur et sous le soleil qu'une belle équipe de parents s'est retrouvée pour effectuer quelques travaux : nettoyage, bricolage et rangement. C'est grâce à l'implication et l'engagement de chacun que l'école continue de s'embellir.

Portes ouvertes à l'école Notre Dame

Les portes ouvertes de l'école ont eu lieu vendredi 19 mars de 17h30 à 19h. Pour commencer la soirée, les enfants ont donné une petite représentation. Au programme : chants, poèmes, comptines et saynètes... Les parents ont pu, par

la suite, découvrir les classes et leur organisation. Les différents projets étaient également exposés dans les classes. L'équipe enseignante était présente pour répondre aux questions des familles.

Si vous n'avez pas pu vous rendre à la porte ouverte, il est possible de prendre contact avec Clémentine Le Lay, chef d'établissement au 02.98.73.56.79 ou ecolend@wanadoo.fr. Elle sera à votre disposition pour répondre à vos questions. Dès à présent, les inscriptions sont possibles.

Pour information, l'école a un blog (ecolendcast.blogspot.com/) et une page Facebook (@Ecole Notre Dame Cast). Vous y trouverez un aperçu des activités menées au sein des classes.



VIE ASSOCIATIVE

APEL

L'APEL Ecole Notre Dame vous propose de participer à une tombola : pour participer, devinez le poids total des papas présents sur la photo de l'affiche (voir couverture du bulletin et sur la page facebook de l'association). Ticket : 2 €

Renseignements : page facebook @ecolenotredamecast, ou 02.98.73.56.79 ; ecolend@wanadoo.fr

Tirage le 16 juin 2019 lors du repas annuel de l'école.

APE

L'APE de l'école publique de Cast organise une nouvelle édition de son Troc et Puces le 12 mai 2019.

La manifestation accueillera les visiteurs de 9h à 18h qui pourront déambuler dans les allées, venir chiner et débusquer l'objet de leurs convoitises parmi les différents étals. Les bénéfices récoltés permettront à l'APE de poursuivre ses actions et aider au financement des activités et sorties proposées par les équipes enseignantes.

Entrée : 1,00€, gratuit -12 ans

RCP

Finale Départementale Futsal - U11

Samedi 6 avril avait lieu la finale départementale de Futsal U11 à Moëllan-sur-Mer. Notre équipe a terminé 8ème du Finistère dans la catégorie « espoir ».

Ci-contre : Clément, Sacha, Pierrick, Lucas En bas Théo, Quentin, Thomas et Mathéo



Mondial Pupilles



Ci-contre, les 8 joueurs du RCP sélectionnés pour le Mondial Pupilles de Plomevin au sein de la sélection de Douarnenez.

Au 2e rang : le coach Vincent Birou, Titouan, Timéo, Enora, Sevan. Au premier rang : Lucas, Timothée, Simon et Lylian

ALSH

« Une petite séance de gym/relaxation »



« Bonbons pour l'anniversaire de Charline et de Séverine »



« En mode "déco du centre de loisirs" »



Rassemblement U7-U9 à Cast (40 équipes) le 11 MAI 2019, dès 10 heures.

BIBLIOTHEQUE JEANNE LAURENT

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mardi de 16h30 à 17 h 45

Jeudi de 18 h à 19 h

Samedi de 10 h à 11 h 45

● Groupes de marche

CIRCUITS DE RANDONNEES

Départ à 14 heures du parking des anciens combattants au bourg de CAST

Mardi 14 mai 2019

Circuit à Caméros : 7kms6

Départ du parking de Caméros. Prendre le chemin côtier vers Pentrez,

tourner à gauche pour rejoindre la route de Crozon, la traverser pour prendre Le Leuré, Lezargol, monter à droite à Pouloudour et prendre le chemin de VTT vers Pen ar Stang. Rejoindre à droite puis à gauche Lanjulitte et Pors lous. Prendre le chemin côtier vers Caméros.

Balisage : aucun

Difficulté : moyen

Mardi 21 mai 2019

Circuit de St Coultiz : 9kms5 ou 7kms6

Départ du parking de St Coultiz : prendre la route pour rejoindre le canal près de l'église.

Au pont, monter dans le bois pour rejoindre la chapelle St Laurent (possibilité de finir à cet endroit) et continuer par la route pour rejoindre le bourg.

Balisage : Jaune

Difficulté : moyen

Mardi 28 mai 2019

Circuit de Kervel/Kerlaz : 7 à 8kms

Départ du parking de Kervel. Suivre la côte et monter à gauche pour rejoindre la route. Revenir par la route jusqu'à Kerléol et rejoindre la plage et revenir par la côte.

Balisage : aucun

Difficulté : montées

Mardi 4 juin 2019

Circuit de Menez Quelec'h à Cast : 7km50

Départ du bord de route sur Menez Quelec'h. Prendre à droite vers Goarem, Pen ar Zul, Kerroc'h, Le Loc'h et revenir par la route.

Balisage : jaune

Difficulté : moyen

Prévoir une sortie à la journée avec pique-nique le MARDI 11 JUIN

SORTIE DES RANDONNEURS DU MARDI LE 2 AVRIL

Malgré le temps incertain, nous avons pu parcourir le bois du Gars à l'Hôpital Camfrout. Heureusement grâce à Odile pour ne pas s'égarer. La pluie a juste arrosé la fin du parcours (sans doute pour un avant-goût d'apéro). Certaines nous ont rejoints au restaurant pour passer un bon moment ensemble et nous accompagner au petit tour digestif dans les carrières de pierre de Kersanton. Une fête de la pierre a lieu tous les ans à la mi-août près du tailleur de pierre. Après la bonne averse de départ, nous avons longé

la rivière Camfrout (petite rivière de 15kms appelée ainsi parce qu'elle est sinueuse et qui rejoint l'Aulne dans la rade de Brest) parmi les restes des pierres revêtus de belles mousses. Il a fallu malheureusement s'arrêter car nos vieilles jambes ne nous permettaient pas de faire de l'acrobatie. On a profité de la marée montante et le paysage était magnifique. Puis, Odile nous a piloté vers l'île TIBIDY. Malheureusement, nous ne pouvons plus en faire le tour. Dommage. Un grand merci à Anne Marie pour l'organisation de cette journée et d'avoir trouvé notre guide. Un grand merci à Odile pour sa gentillesse.



● Cast en scène

Les spectacles pour cette 15e édition ont été validés :

Et pendant ce temps Simone veille

Un Normand à Paris

Un couple en délire

Trois spectacles dans la pure tradition du festival de théâtre. Humour et comédie, avec Cast en scène, un week end de comédie en perspective. Vous cherchez un cadeau pour la fête des mères ? Pour un anniversaire ? Réservez vos bons-cadeaux auprès de Michèle au 06.30.96.04.42 ou à la mairie au 02.98.73.54.34.

Tarifs : 1 séance : 18 € ; enfant/moins de 14 ans : 11 €

2 séances : 33 € ; enfant/moins de 14 ans : 20 €

3 séances : 46 € / moins de 14 ans 27 €

<https://www.castenscene.com/>

● Agenda

MAI 2019

Mercredi 8 à 11 h : cérémonie de commémoration du **8 mai 1945** - départ place des Anciens combattants.

Samedi 11 : tournoi U7-U9 - RCP - à partir de 10 h

Dimanche 12 : troc et puces - APE école publique

Dimanche 26 : élections européennes - ouverture des bureaux de vote à 8h

JUIN 2019

Samedi 1er juin : repas du CCAS

Dimanche 16 juin : repas de fin d'année de l'Ecole Notre Dame

JUILLET 2019

Week-end du 5,6 et 7 juillet : festival Cast en scène